



Jugement de redressement judiciaire

Par **kamal1970**, le **05/10/2013** à **19:57**

Bonjour :

Un jugement de redressement judiciaire est ouvert pour une société en cessation de paiement. La société de bail , qui avait contracté avec la société en cessation de paiement un contrat de crédit-bail portant sur un photocopieur n'a pas été payée des loyers pour la période antérieure au jugement d'ouverture de la procédure collective. De ce fait elle veut demander la résiliation du contrat de crédit-bail et reprendre son photocopieur. Le peut-elle ?

Dans l'affirmative comment doit elle procéder ?

Merci pour votre aide précieuse